

LA VOIX DE BASTIAT

Anciennement Lumières Landaises.
Bulletin du Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net)

N° 11. 1^{er} trimestre 2023

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146, rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au Cercle
au bas de la dernière page)
ISSN : 2742-4561

« [l'opposition] ne consiste pas à embarrasser le pouvoir dans son action essentielle, à lui refuser les moyens de rendre la justice, de réprimer les crimes, de paver les routes, de repousser l'agression étrangère. (...) Si donc vous me demandiez : Que feriez-vous donc comme député ? Je répondrais : Eh ! mon Dieu, ce que vous feriez vous même en tant que contribuables et administrés. Je dirais au pouvoir : Manquez-vous de force pour maintenir l'ordre au dedans et l'indépendance au dehors ? Voilà de l'argent et des hommes, car c'est au public et non au pouvoir que l'ordre et l'indépendance profitent. »
Frédéric Bastiat, *Profession de foi électorale* (1846).

Éditorial

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Sortir des cadres de référence.

Les nombreux groupes de réflexion et associations culturelles libéraux qui s'échinent, depuis plusieurs dizaines d'années pour certains, à faire découvrir aux Français ce qu'est la véritable philosophie libérale, s'épuisent en vain. Leur message reste limité au microcosme libéral et aux personnes curieuses, assoiffées de connaissance et de culture, en particulier de culture hors pensée unique.

La pensée libérale n'a pas accès aux grands médias. Elle est dénigrée et présentée comme responsable de tous les maux, par tous les partis politiques, par tous les intervenants agréés par les médias, et par une très grande partie des réseaux sociaux.

Présenter Macron comme un libéral est de la manipulation et de la propagande. Macron est la quintessence de l'« Autorité centrale » totalitariste par essence, qui concentre, dans les faits, tous les pouvoirs en ses seules mains. Il a réussi la symbiose entre le capitalisme de connivence, qui est une perversion, et l'étatisme le plus brutal. Il a montré sa toute puissance illimitée en de multiples occasions. Par exemple :

- en enfermant les Français, en les privant de soins, en les faisant « vacciner » comme du bétail, au prétexte de la COVID,
- en punissant les Français au nom du dit « réchauffement climatique anthropique nocif »,
- en sanctionnant les Français au prétexte de sévir contre la Russie.

Sans aller plus loin dans la liste des malheurs qui lui sont dus, force est de constater que ses lignes directrices politiques ruinent la France et les Français. Après des décennies de politique économique et sociétale catastrophiques, il a donné un brutal coup d'accélérateur vers l'abîme.

L'Union Européenne n'est pas plus libérale. Trahissant les idéaux qui ont été présentés comme président à sa fondation, (la paix, la prospérité) elle glisse vers le totalitarisme le plus dur, la misère et la guerre. Elle est dirigée par une Autorité centrale, la Commission européenne.

La « mondialisation » n'est pas libérale non plus. La « mondialisation » se limite à de l'interventionnisme étatique, à l'intérieur comme à l'extérieur des États, pour contrôler de manière plus ou moins coercitive les échanges. Ce faisant les États interdisent aux individus d'échanger librement. Cet ersatz de libre échange a été pulvérisé avec les politiques étatiques anti-covid, anti-réchauffement climatique et anti-russe.

Pour Bastiat, ce sont les individus qui échangent. « L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. »¹

En vérité, le libéralisme n'a jamais été mis en œuvre en France, la pensée libérale n'existe quasiment plus en France.

Il n'y a pas d'offre politique libérale. Or l'offre crée sa propre demande (Loi de Say). Ceci explique que les Français n'ont aucune demande de libéralisme.

Si le Cercle ne fait pas de politique, au sens traditionnel du terme, il ne doit pas s'interdire de favoriser l'émergence d'une offre politique libérale.

Former des électeurs, travailler sur le terrain culturel est intéressant et utile. Mais cela ne suffit pas. Si nous gardons nos mêmes modes de fonctionnement et d'action, il n'y a aucune raison que nous fassions mieux dans les années qui viennent. Il est nécessaire de revoir nos modes d'action. Pour un libéral cela s'appelle « sortir des cadres de référence ».

La pensée de Frédéric Bastiat reste méconnue. Pourtant cette philosophie très riche et très humaine est une ressource extraordinaire, un espoir dans l'adversité, pour notre malheureux pays qui s'effondre. Il convient d'en développer davantage la diffusion. Le Cercle se recentrera sur son cœur de métier. Il s'attachera, à partir de cette année, à mieux promouvoir Bastiat et deviendra pleinement « La voix de Bastiat »

« Absence de Spoliation, — c'est le principe de justice, de paix, d'ordre, de stabilité, de conciliation, de bon sens que je proclamerai de toute la force, hélas ! bien insuffisante, de mes poumons, jusqu'à mon dernier souffle. »²

Patrick de Casanove.

¹ Association pour la liberté des échanges. Déclaration de principe (1847).

² Frédéric Bastiat, *La Loi* (1850)

Conférence du déjeuner débat du 14 janvier 2023

« Retraites : une autre réforme est possible. »

L'indispensable réforme des retraites

par Sandrine Gorreri

La part des retraites dans le PIB a atteint 14,8 % en 2019, contre une moyenne de 12,4 % dans l'Union européenne. En euros, cela représente un écart de 60 milliards d'euros. Avec un budget annuel de plus de 340 milliards d'euros, les retraites représentent un quart des dépenses publiques du pays. Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites anticipe un déficit de l'ordre de 20 milliards € en 2030. La réforme des retraites paraît plus que jamais d'actualité. Ces éléments objectifs ne suffisent pas à faire consensus. Aujourd'hui, on entend de nombreux acteurs de la vie publique, hommes politiques, syndicalistes, remettre en cause ces chiffres et expliquer que le système est équilibré, qu'il n'y a pas lieu de mener une réforme, notamment par le recul de l'âge de départ à la retraite.



Sandrine Gorreri

Pourtant on ne compte plus les structures censées évaluer la solidité du système de retraite : Conseil d'orientation des retraites, Comité de suivi des retraites, France Stratégie, sans compter les rapports des commissions parlementaires, de la Cour des comptes, les rapports de gestion des différentes caisses...

Où se trouve la présentation consolidée de notre système de retraites ?

Il faut interroger le travail du COR qui, avec ses conventions, ses différentes hypothèses de croissance, des chiffres rarement publiés en Mds €, mais plutôt en % de PIB, ne permet pas d'y voir clair. Pourquoi cet organisme ne publie-t-il pas de tableau de synthèse consolidé retraçant, régime par régime, les recettes, les dépenses, et le solde ?

Il n'y a pas de transparence non plus sur les déficits des régimes de retraite, et notamment celui de la fonction publique et de l'impact sur la dette sociale. Le constat actuel sur le solde de notre système de retraite est trompeur, car basé uniquement sur les déficits qui ne sont pas couverts par des transferts de l'État, en clair ceux des régimes du privé. Les déficits des régimes de retraite de l'État et des autres collectivités publiques ne sont jamais diffusés par le COR. Pourtant, il est possible de les calculer : c'est 30 milliards €. Comment convaincre de l'importance et de l'urgence d'une réforme si le déficit est enfoui dans les charges générales budgétaires ?

Remettre à plat les régimes de retraite de la fonction publique

Poser cette question c'est aussi faire la transparence sur le fonctionnement des régimes de retraite des agents publics : on entend souvent que les réformes aidant, les retraites du public ou du privé sont comparables. Oui, il y a eu un mouvement

de convergence, principalement depuis la réforme de 2003 (alignement des règles de durée d'assurance) et celle de 2010 (alignement du taux de cotisation salarial). Pour autant, il reste du travail : l'âge moyen reste encore inférieur au privé, surtout dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Une des raisons tient au poids des catégories actives de la fonction publique (23 000 départs en 2021 soit 18% des départs, toutes fonctions publiques confondues).

Les taux de cotisation employeur sont quant à eux exorbitants du droit commun, 74% dans la fonction publique d'État (FPE) et 30% dans la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH) contre 16% dans le privé. Une conséquence directe de ces cotisations est de majorer pour l'État le coût total d'un fonctionnaire qui s'élève à 70 000 € par an pour 34 000 € de rémunération d'activité. Ce qui alourdit les missions budgétaires de l'État d'un surcoût sans relation avec la qualité du service rendu. La part des retraites représente par exemple 27 % des crédits totaux alloués à l'Éducation nationale en 2020.

La retraite reste calculée selon des méthodes très différentes entre public et privé. Le salaire de référence est celui des six derniers mois dans la fonction publique au lieu des 25 meilleures années (retraite de base) et de toute la carrière (retraite complémentaire) dans le secteur privé. Le taux plein appliqué à ce salaire de référence est de 75 % dans la fonction publique et de 50 % dans le régime général des salariés du secteur privé (retraite de base). Mais pour les salariés du privé s'y ajoutent les retraites complémentaires (AGIRC-ARRCO). Et l'assiette de cotisation diffère : les primes ne sont pas soumises à cotisation pour le financement du régime par répartition des fonctionnaires contrairement au privé. Cela représente 23 % de la rémunération moyenne des fonctionnaires³.

En 2018, la Fondation IFRAP a effectué une micro-simulation du mode de calcul du privé sur des carrières d'agents de la fonction publique. Nous sommes parvenus aux résultats suivants : l'application des règles du privé présente un différentiel de pension (moindre pension) de -21 % en moyenne sur les 3 générations étudiées. La direction statistique du ministère des Affaires sociales reconnaît que pour bénéficier d'une retraite quasi équivalente au privé, les fonctionnaires devraient s'acquitter d'environ un quart de cotisations salariales supplémentaires sur l'ensemble de leur carrière. Ce surcoût de cotisations augmentant avec la part de primes. C'est un élément majeur qui fait toute la différence entre les retraites de la fonction publique et celles du privé.

D'autres différences existent entre ces régimes : on peut citer les majorations pour 3 enfants, la réversion sans condition d'âge ni de condition de ressources dans le public. Il reste encore beaucoup à faire en matière d'équité des régimes de retraite. Et réformer les retraites du secteur public c'est poser la question du statut public.

Dire la vérité aux retraités sur leurs revenus futurs

Le retour de l'inflation et le débat sur la réindexation des retraites ont remis en lumière la question du pouvoir d'achat des retraités. Les Français ne se rendent pas toujours compte

³ Jusqu'à 2005 et la création du régime additionnel de la fonction publique, retraite obligatoire supplémentaire en capitalisation qui permet aux fonctionnaires de cotiser sur leurs primes.

qu'en partant tôt, ils perdent en niveau de pension, ce qui sera leur revenu pendant 25 ans ou plus. Malgré les gestes entrepris pour restaurer la confiance avec les retraités, leur ressenti est celui d'une stagnation de leurs revenus par rapport à ceux des actifs. Et ils ont raison! Il existe deux moyens d'en juger: par l'évolution du pouvoir d'achat et par le niveau de vie. Le Cor a montré à travers l'étude de cas-types que la perte de pouvoir d'achat est réelle, particulièrement pour les cadres.

Avec une croissance des salaires réels de 1,5 % par an, le pouvoir d'achat relatif du retraité enregistre un recul cumulé de 14 % au bout de 10 ans de retraite, de 26 % au bout de vingt années, de 36 % s'il survit jusqu'à sa quatre-vingt-dixième année... Si, parmi les réformes entreprises pour sauver notre système de retraite, le report de l'âge est la mesure la plus visible et celle qui cristallise le plus la contestation, c'est pourtant la réforme Balladur de 1993 qui a eu le plus d'effet. Celle-ci a modifié les paramètres du régime général en indexant sur les prix, et non plus sur les salaires, les droits portés au compte et l'indexation des pensions. Elle a aussi augmenté de 10 à 25 ans les années retenues pour le calcul de la retraite. Sans cette réforme, les pensions étaient projetées atteindre 20% du PIB en 2040. Les effets de la réforme de 1993 ont été amplifiés par une série d'accords de 2011, 2013 et 2015 de l'AGIRC-ARRCO (sous indexation, revalorisation du prix d'achat de point, ...) qui ont également eu un effet significatif sur la baisse des dépenses de pension.

Cette baisse tendancielle du niveau des pensions est l'équivalent d'une réforme des retraites silencieuse. C'est grâce à cela que les dépenses de retraite dans le PIB devraient baisser quelque part entre 11,3 % et 13 % en 2070. Le niveau réel des pensions ne va pas baisser, mais leur niveau relatif par rapport aux revenus d'activité est appelé à décrocher significativement: la pension moyenne qui représente plus de la moitié de la rémunération brute par tête aujourd'hui, n'en représenterait plus que 32 à 36 % à l'horizon 2070.

Si la comparaison internationale du niveau de vie des seniors rapporté à celui de l'ensemble de la population est en faveur de la France, il faut bien comprendre que le niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population s'établirait entre 88 et 92% en 2040 et entre 75 et 83% en 2070, alors qu'il est proche de 103% aujourd'hui. Cet indicateur retrouverait des valeurs comparables à celles des années 1980, mais ne serait pas sans conséquence, notamment pour les retraités de plus de 75 ans qui voient leurs charges augmenter, sous le poids de la dépendance.

Alors, oui, il faut reporter l'âge légal de départ à la retraite

Le pilotage de notre système de retraite en répartition ne peut reposer que sur trois composantes: le taux de prélèvement, le taux de remplacement (pension moyenne/revenu moyen d'activité) et le ratio démographique. Concernant le taux de remplacement, les réformes ont déjà entraîné de puissants effets. Le taux de prélèvement global inclue déjà d'autres impôts et taxes affectées au financement du système de retraite, en plus des cotisations spécifiques à l'assurance vieillesse. En cette période de défense du pouvoir d'achat, cela ne semble pas être un bon levier. De plus la France se situe à 27% de taux de cotisation retraite (salarial et employeur) en % du salaire brut. Un niveau largement supérieur à l'Allemagne, aux États-Unis ou au Japon. Elle ne peut sans mettre en péril sa compétitivité augmenter encore plus les taux de cotisation retraite. Le ratio démographique se dégrade sous l'effet du vieillissement de la population. Seul un report de l'âge est à même de redresser la situation.

Repousser l'âge de la retraite entraîne mécaniquement une plus grande part de la population en activité, ce qui améliore le ratio démographique. Dans sa présentation la Première Ministre a bien insisté sur le caractère juste de la réforme qui mixe allongement de la durée de cotisation et report de l'âge. Augmenter la durée de cotisation est mieux accepté par l'opinion qu'un recul de l'âge qui est un paramètre ultra-symbolique. Mais l'allongement de la durée de cotisation n'a pas le même effet que le report de l'âge sur le rétablissement financier de notre système de retraite (l'allongement de la durée de cotisation d'ici 2027 améliore le solde du système de retraite de 2,9 Mds € à l'horizon 2030, tandis que le report de l'âge légal à 65 ans permet 17,6 Mds € d'économies). Et il ne faut pas oublier les éventuelles difficultés d'insertion en début de carrière. Une insertion plus difficile sur le marché du travail signifie moins de trimestres: les assurés de la génération 1950 avaient validé en moyenne 43 trimestres avant leurs 30 ans, contre 31 pour ceux de 1978 (Rapport Moreau).

D'un point de vue concret, reculer l'âge de la retraite permet de garder des expertises, cela permet d'envoyer un signal aux actifs qu'ils sont utiles et doivent se préparer à travailler plus longtemps. C'est ce qu'on appelle l'effet horizon: une conséquence directe entre la législation des retraites et les caractéristiques du marché du travail. La période actuelle pourrait justement être propice à un tel changement: en effet, le rythme de croissance de la population active a fortement ralenti, passant de +110 000 personnes par an entre 2011 et 2016 puis +70 000 personnes par an entre 2016 et 2021. De plus, les tensions actuelles sur le marché du travail pourraient renforcer l'intérêt pour les employeurs d'un maintien dans l'emploi.

Le report de l'âge légal en 2010 de 60 à 62 ans au rythme de quatre mois par an constitue une utile référence: le marché du travail pour les seniors s'est amélioré. Le taux d'activité des 55-64 ans est passé de 41% à 59,7% en 2021. Pour améliorer encore les choses, il faut reconsidérer les différents dispositifs de départs anticipés avant l'âge légal qui s'accumulent: on ne peut pas vouloir tout faire pour augmenter le taux d'emploi des seniors et multiplier les dispositifs dérogatoires. Carrières longues, catégories actives, inaptitude, invalidité, pénibilité: il faut un meilleur suivi et surtout accroître l'effort de formation en 2e partie de carrière pour que l'offre de travail soit plus en adéquation avec les attentes des entreprises et des salariés. En pratique pourtant, on constate que le recours à la formation professionnelle décroît avec l'âge. L'autre sujet c'est de revoir les règles de l'Unédic destinées à protéger des salariés dont on sait qu'ils auront un retour à l'activité plus difficile. Toutefois, il convient de ne pas transformer l'assurance-chômage en système de pré-retraite. Cette facilité est d'autant plus tentante que les syndicats sont pressés par les salariés les plus âgés, souvent les plus syndiqués dans l'entreprise. Ajoutons que la gestion des âges permet aussi celle de la masse salariale: le départ d'un senior, s'il est compensé, le sera par l'embauche d'un jeune, moins bien payé. Il faut favoriser le cumul emploi retraite en se penchant sur toutes les conditions qui découragent les salariés et les employeurs d'y avoir recours.

Il faut introduire une dose de capitalisation

Il s'agit de renforcer notre système de retraite en veillant à ce qu'il contribue au développement économique de notre pays. Ce serait aussi une mesure d'équité puisque déjà des régimes par capitalisation obligatoire ont été mis en place: pharmaciens, fonctionnaires, Banque de France, sénateurs, etc. Mettre en place un système par capitalisation aurait aussi l'avantage d'assurer notre souveraineté en finançant notre dette et nos actifs, plutôt que de laisser des investisseurs

étrangers le faire. Enfin, ce serait un moyen de mobiliser des fonds pour investir dans la transition énergétique et environnementale et ainsi d'associer les jeunes très sensibles à cette question au fur et à mesure de la constitution de leur épargne.

Aujourd'hui des systèmes de retraite supplémentaire existent : On y trouve à la fois des dispositifs à adhésion individuelle ou collective. Un certain nombre de lois ont jalonné le développement de cette épargne retraite : de la loi de 2003 qui crée les premiers dispositifs d'épargne retraite universel jusqu'à, plus récemment, la loi Pacte qui a harmonisé les différentes catégories de plans d'épargne retraite. Il demeure que les règles juridiques et la fiscalité applicable restent très spécifiques selon les produits.

Que ce soit l'assurance retraite ou les fonds de pension, la France est loin derrière la moyenne OCDE ou les grands pays industrialisés en matière de retraite par capitalisation. Le montant des actifs sur des plans d'épargne retraite représente en France 12,2% du PIB en 2019 contre 99% pour la moyenne OCDE, et même 167% pour la Suisse, 109% pour la Suède.

La difficulté pour les salariés du privé est que le taux de cotisation retraite est déjà très élevé. Il est donc impossible d'ajouter une cotisation supplémentaire au profit d'une retraite par capitalisation. La seule solution est d'affecter une partie des cotisations actuelles.

Les chiffres montrent l'impact d'un financement par capitalisation sur le niveau de retraite eu égard au dernier salaire : plus 4 points de niveau de remplacement pour une

cotisation de 2% par an. Et plus de 5 points pour un cadre et 6 points pour un non-cadre en passant la cotisation à 5% du salaire. Dans le cadre d'une réforme des retraites à venir, la priorité nous semble de développer l'épargne retraite collective. Plusieurs éléments militent dans ce sens : Une épargne retraite mise en place par accord collectif permet d'amorcer la constitution d'un capital y compris pour les salariés qui ont des salaires modestes, cela peut constituer un argument en faveur du recrutement ou de la fidélisation des salariés de l'entreprise.

Conclusion

La France est au pied du mur pour faire les réformes. Depuis le livre blanc de Michel Rocard - de quoi faire sauter plusieurs gouvernements disait-on - jusqu'au dernier rapport du COR, la France a toujours réformé ses régimes de retraites sous la pression des déficits. Qu'est ce qui fait que la réforme est aujourd'hui incontournable ? C'est la fin de l'argent magique. Les réformes trop longtemps repoussées deviennent indispensables. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sur la charge de la dette atteignent près de 3%. La charge de la dette atteint 46 Mds €, c'est la moitié de l'impôt sur le revenu. La réforme des retraites est indispensable pour redresser la trajectoire budgétaire. Les ajustements trop longtemps reportés sont nécessaires. Plus que jamais, il est important de rester dans une logique d'assurance sociale et de ne pas amplifier les dépenses de solidarité de notre système de retraite, en raison de l'échec des autres politiques publiques : éducation, formation, chômage, santé... C'est légitime de vouloir corriger les inégalités face à la retraite mais mieux vaut corriger cela avant, tout au long de la carrière.

Comptes-rendus des conférences du 11ème Weekend de la liberté « Rendez-nous la liberté ! » (suite)

De quelques conséquences de l'impôt.

Par François Facchini

Professeur Agrégé des Universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Centre d'Économie de la Sorbonne

L'effort fiscal de la France est l'un des plus importants des pays de la zone OCDE. Cette importance des prélèvements obligatoires en France n'est pas nouvelle. En 1965, 9 points séparaient le ratio prélèvements publics obligatoires sur PIB de la moyenne européenne, respectivement 24, 817 et 33,7 (France). L'écart avec la moyenne des pays OCDE s'est cependant creusé. En 2020 l'effort fiscal moyen en Europe était de 33,5% du PIB alors qu'il représentait 45,5% pour la France, soit un écart de 12 points⁴.



François Facchini

Une forte pression fiscale n'est pas la seule caractéristique saillante du mode de financement des services publics en France. Il faut au moins en ajouter trois autres.

i) Le coin fiscal est très défavorable à l'emploi.

ii) La part des recettes fiscales des impôts sur le capital est supérieure à la moyenne européenne, ce qui freine l'investissement.

iii) Le taux marginal effectif des prélèvements est de plus élevé, ce qui décourage l'emploi salarié et entretient l'économie domestique. De forts prélèvements augmentent les coûts d'administration de l'impôt et son coût social. Comme l'effet négatif du coin fiscal sur l'emploi et la croissance économique sont amplifiés par la rigidité du marché du travail (complexité du droit du travail), l'effet négatif de l'impôt est renforcé par des effets d'inactivité induits par la nature redistributive des dépenses publiques. Le taux marginal effectif des prélèvements (TMEP) est un moyen de mesurer cet effet. Il correspond à la part du revenu qui est perdu par l'individu lorsqu'il augmente sa rémunération. Il mesure l'effet d'une augmentation marginale du revenu sur le revenu disponible du ménage. Le revenu net disponible d'un ménage est la somme de toutes les aides et revenus que perçoit le ménage à laquelle on soustrait le loyer, les charges, l'impôt sur le revenu et jusqu'à la réforme la taxe d'habitation. Plus ce taux (TMEP) est élevé moins les individus sont incités à entrer sur le marché du travail et à rester dans l'économie domestique. Il travaille mais hors de la sphère marchande, ce qui a des effets sur le rendement de l'impôt, car le travail domestique n'est pas taxé et sur la richesse du pays. La France n'est pas seulement un pays où la pression fiscale, et le coin fiscal sont forts. Elle est aussi un pays où les taux marginaux effectifs des prélèvements sont élevés. Dans certaines situations, un individu qui gagne euro sur le marché

⁴ Source : OCDE. Recettes fiscales. Lien : <https://data.oecd.org/tax/tax-revenue.htm> (consulté le 23/09/2022)

du travail perd plus de euro d'aides. Il est acquis que le choix du financement de biens privés par l'impôt ou des cotisations nuit à l'efficacité de l'économie française. IL fait supporter un coût à la collectivité qui selon la dernière étude du LAMETA de Montpellier en 2013 s'élève à 1,22 euros. Lorsque l'État prélève un euro, il prive l'économie non publique d'un euro (effet d'éviction) et de 22 centimes d'euros (effets de substitution). Cela signifie que tous les investissements publics ou dépenses qui ne seraient pas capables de produire un bénéfice social supérieur au coût de l'impôt i.e.1,22 euros devrait être jugé improductif et ne pas être mis en œuvre. Ce coût de 1,22 euros n'est qu'une moyenne. Il peut être affiné par types d'impôts. Il sous-estime aussi le coût de l'impôt, car il ne prend pas en compte les effets d'inactivité par la dépense, le coût de gestion de l'impôt (coût supporté par le contribuable + coût de contrôle du fisc) et les effets de découverte. Les ressources utilisées par l'impôt l'auraient probablement été par leurs propriétaires qui auraient ainsi produit de la richesse. Toutes ces conséquences du financement par l'impôt de biens privés nuit à l'efficacité de l'économie française et conduit la nation à renforcer à l'impact positif du progrès économique sur le progrès social.

« Les libéraux et le bitcoin »

Par Yorick de Mombynes

L'essor de Bitcoin est la principale avancée en faveur de la liberté depuis la chute de l'URSS. Pourtant, de nombreux libéraux l'ignorent ou restent sceptiques.

Voici 28 raisons pour lesquelles les libéraux devraient prendre Bitcoin au sérieux :



Yorick de Mombynes

- I. Le bitcoin est une monnaie en devenir
- II. Le bitcoin est une monnaie saine
- III. Bitcoin préserve la liberté
- IV. Les inspirateurs de Bitcoin appréciaient la philosophie libérale
- V. Une grande proportion des pro-Bitcoin sont libéraux
- VI. Peu d'économistes libéraux sont défavorables à Bitcoin
- VII. Bitcoin a pris une avance notable dans la concurrence entre cryptomonnaies
- VIII. Bitcoin n'est toujours pas mort
- IX. Les anti-Bitcoin sont souvent des antilibéraux (de gauche et de droite), et des ennemis de la « société ouverte » au sens de Karl Popper
- X. Les économistes traditionnels se méfient de Bitcoin
- XI. Les banquiers centraux se méfient de Bitcoin
- XII. Les hommes politiques se méfient de Bitcoin
- XIII. Le secteur financier se méfie de Bitcoin
- XIV. Les écologistes fanatiques détestent Bitcoin
- XV. Les médias se méfient de Bitcoin
- XVI. Les propositions libérales traditionnelles de réforme monétaire ne sont pas réalistes
- XVII. Bitcoin agrège d'une manière originale les principales propositions monétaires libérales
- XVIII. Le bitcoin n'a pas de valeur intrinsèque et c'est très bien comme ça

- XIX. Bitcoin ne viole pas le théorème de régression de Mises
- XX. Contrairement à l'or, la technologie de Bitcoin s'améliore avec le temps
- XXI. Bitcoin utilise beaucoup d'énergie et c'est très bien comme ça
- XXII. Bitcoin est spéculatif (pour l'instant) et c'est très bien comme ça
- XXIII. Bitcoin est utilisable par tous, y compris les méchants, et c'est très bien comme ça
- XXIV. Bitcoin fait découvrir les idées libérales à beaucoup de gens
- XXV. Bitcoin va nous aider à « revenir au vrai capitalisme » (Pascal Salin)
- XXVI. Bitcoin va relancer le projet libéral aujourd'hui enlisé
- XXVII. Bitcoin sera notre ultime protection face aux monnaies numériques de banque centrale (MNBC)
- XXVIII. Bitcoin est une expérience non reproductible

En conclusion :

- A. Bitcoin est un projet de civilisation
- B. Chaque jour qui passe augmente sa probabilité de succès

À lire :

Faut-il tolérer l'intolérance ? Défis pour la liberté

Par Institut libéral - www.institutliberal.ch

La tolérance est l'attitude d'une personne qui admet chez les autres des manières de penser et de vivre différentes des siennes. Historiquement, le concept de tolérance apparaît, dans un premier temps, pour mettre fin aux conflits entre les religions. L'idée principale est alors de réfléchir aux conditions qui rendent possible la diversité des idées, des opinions et des croyances dans une même société. Cela, tout en gardant un socle de valeurs communes, qui permet d'éviter les conflits permanents et l'usage de la violence.

Après son apparition, le concept de tolérance a permis de pacifier les sociétés qui l'ont adopté. Toutefois, cette approche contient une faille naturelle : elle est paradoxale. Le « paradoxe de la tolérance » est le suivant : la tolérance illimitée risque de mener à la disparition de la tolérance. Car si la tolérance s'applique même à ceux qui sont intolérants, et que personne ne défend la société tolérante au nom justement de ses principes, alors la tolérance finira par disparaître. Comment une société ouverte et tolérante peut-elle lutter contre les ennemis de la tolérance, tout en respectant ses propres principes ? Faut-il revendiquer, au nom de la tolérance, le droit de ne pas tolérer l'intolérant ? Le livre y répond, en esquisant une voie, théorique et pratique, qui, au fil du temps, a permis d'allier liberté et tolérance.

Se pose finalement la question de l'actualité du concept de tolérance et de la nécessité de le repenser en fonction des réalités de notre monde contemporain. Liberté d'expression, influence des réseaux sociaux, multiculturalisme : les défis sont nombreux. La société ouverte fait face à de nouveaux

Sous la direction de Nicolas Jutzet

Faut-il tolérer l'intolérance ?
Défis pour la liberté



EDITIONS INSTITUT LIBERAL

ennemis. Comment assurer la tolérance en 2022 sans enfreindre nos principes et – tout aussi important – sans la mettre en danger par lâcheté ?

Ce livre s'intéresse au concept de tolérance. En partant de son apparition pour mieux comprendre son évolution, et les

enjeux contemporains. Sur cette base, des réponses aux défis actuels sont présentées. Dans le but de trouver un chemin pour continuer de concilier tolérance et liberté !

www.institutliberal.ch

La voix de l'Entreprise

Grandeur et décadence

Par Claude Goudron

Rien ne va plus dans notre pays qui s'installe dans une perte de savoir-faire dans pratiquement tous les domaines économiques.

Après avoir assisté à la décomposition de notre système productif industriel qui, je le rappelle, est passé en 20 ans de 24 % du PIB à moins de 10 % à ce jour, c'est également notre développement énergétique qui bat de l'aile et, c'est inadmissible, notre agriculture qui suit la même pente.



Claude Goudron

En agriculture, nous ne sommes plus autosuffisants

En moins de 10 ans notre balance commerciale agricole européenne est passée d'un excédent de 6 Mds€ à un déficit de 300 millions en 2022 !

En 20 ans la France est passée du 2^e au 5^e rang des exportateurs mondiaux.

Nous importons 70 % des fruits consommés.

En 40 ans le nombre de paysans est passé de 1,6 million à 400 000 aujourd'hui et va certainement passer à 200 000 en 2030.

Cet effondrement n'est pas dû uniquement à l'environnement fiscal de la France mais également à une « spécificité » française qu'est la surinterprétation des normes européennes, avec pour conséquence une seconde pénalisation de nos agriculteurs sur le marché mondial mais surtout européen.

Une gestion en dépit du bon sens de notre indépendance énergétique

Suite au premier choc pétrolier de 1973, Pierre Messmer, premier ministre de Georges Pompidou, décide d'axer notre production d'électricité sur le nucléaire, démarrant ainsi la construction des 19 centrales, en activité avant la fermeture de Fessenheim.

Nos « écolos irresponsables », aidés en cela par un François Hollande soucieux uniquement de son élection à la Présidence, ont décidé idéologiquement la mort du nucléaire, n'hésitant pas pour cela à mentir et surtout à trahir, témoin Dominique Voynet, ministre sous Jospin, qui avoue – elle n'a même pas honte de s'en vanter dans une vidéo – un « deal » fomenté avec son collègue britannique pour casser la filière nucléaire européenne, ceci au grand bonheur des Allemands qui n'en demandaient pas tant et contre les consignes qui lui avaient été données par son premier ministre de tutelle.

Non content de ce coup de poignard, c'est au tour de Nicolas Hulot, ministre démissionnaire sous Macron, qui est parti en laissant un dossier explosif qui consistait à sortir coûte que coûte du nucléaire même si aucune solution, à part une sévère décroissance, n'était en état de prendre le relais ceci malgré un rapport de 2018, qu'il avait lui-même commandé avec Bruno Le Maire.

Classé « secret défense » ce rapport annonçait ce que nous constatons à ce jour, c'est-à-dire une insuffisance énergétique, et prônait l'urgence absolue de démarrer rapidement la construction de six nouveaux EPR : Comme par hasard M. Hulot, auditionné dernièrement par l'Assemblée Nationale, semble frappé d'amnésie et ne souvient plus de ce rapport.

Le résultat est catastrophique tant du point de vue financier qu'écologique, un comble pour ceux sensés en être les défenseurs.

L'ardoise est sévère : outre l'abandon de Super Phénix (Jospin) et Astrid (Macron) qui auraient résolu le problème des déchets nucléaires et qui nous auraient garanti une indépendance d'au moins un siècle à un coût extrêmement bas, ce sont 29 Mds€, selon *les Échos*, le coût des « délires écolos » pour l'année 2022.

Tout confondu, ce seront des centaines de Mds€ gaspillés dans les années à venir et ceci sans qu'aucun coupable ne soit sanctionné !

La perte de notre industrie à l'origine de cette débâcle

Une industrie à la dérive à laquelle on rajoute un prix de l'énergie qui s'envole suite à une gestion désastreuse, nous entraîne dans une spirale autodestructrice qui ne pourra donc pas stopper la désindustrialisation de notre pays, ceci malgré les incantations de notre ministre des finances.

Largement dénoncé dans mes précédents articles, c'est la sur-représentation administrative avec un coût pharaonique qui nous a amenés à surimposer et surtaxer nos entreprises, les rendant de fait non concurrentielles, amplifié par une overdose de contraintes aussi inutiles qu'inefficaces.

Nous avons choisi la solution de facilité qui est d'acheter à l'étranger ce que nous ne pouvons plus produire à des prix raisonnables sur notre sol, avec comme résultat un déficit extravagant de la balance commerciale de 164 Mds€ en 2022, battant tous les records, sans compter le coût de la dépendance à des pays producteurs pas toujours fréquentables.

Entre autres preuves de notre déclin industriel, la fabrication de notre propre matériel de défense. Nous, qui nous targuons à raison d'être le seul pays européen à pouvoir intervenir sur les lieux de conflits, achetons nos fusils en Allemagne alors que l'industrie militaire pourrait, comme aux États-Unis, nous rapporter des devises. Notre voisin l'a bien compris, malgré sa faiblesse militaire il est capable de

produire 4000 chars Léopard alors que nous n'avons même pas produit 1000 chars Leclerc.

Industrialisés convenablement, leur coût unitaire baisserait fortement et nous permettrait d'augmenter notre parc sans dépenser plus et les exporter de façon compétitive.

La boucle est bouclée : faute de politique industrielle réaliste, celle-ci se désagrège irrémédiablement, entraînant toute notre économie dans sa chute : Le remède est connu mais ne pourra se contenter de « mesurette », il faut immédiatement libérer nos entreprises et tout le reste suivra.

Résultat : une finance à la dérive

Cette incompétence notoire ne pouvait que nous amener à la compenser par « un cache misère » qui s'appelle la dette.

La charge de la dette est passée, avec l'augmentation des taux d'emprunts, de 35 Mds€ en 2021 à 50 en 2022 et certainement atteindre 100 Mds€ avant la fin du quinquennat, devenant ainsi le premier poste budgétaire de l'État !

Avec une dépense correspondant à 59 % du PIB, mais 135 % si on le rapporte au budget de l'État (déduction faite des dépenses sociales qui sont financées séparément), l'État n'a pas d'autre solution que de se réformer urgemment et drastiquement, le FMI nous le rappelle régulièrement et ne saurait tarder à nous mettre sous tutelle.

Ce délitement de notre économie se traduit dans la vie courante par un système de santé qui part à la dérive, un système éducatif qui s'enfonce dans les fins fonds du classement PISA, une justice qui porte très mal son nom et une administration qui « survole » cette agonie comme si elle n'était pas concernée.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

La France, première puissance économique à la fin du XVIII^e siècle, 3^e en 1961, 4^e en 1971 5^e en 1997, 6^e en 2005 et 7^e depuis 2017 (alors que l'Allemagne n'a perdu qu'une place), est sur le mode déclinant et il est à parier que ça ne s'arrêtera pas.

Mettre la faute sur les autres est trop facile, du gaz de schiste nous en avons sur notre territoire et pour plus de 100 ans, mais si nous préférons l'acheter aux États-Unis à un prix démentiel c'est notre problème. Nous avons préféré la dépendance aux Russes ou maintenant aux Américains, assumons le ou devenons producteurs. L'entreprise la plus en pointe au monde pour l'extraction du gaz de schiste s'appelle Total Énergie et elle est française mais on lui interdit toute recherche sur notre territoire.

Le matériel militaire nous savons le produire et de bonne qualité, que ce soient les avions, les chars, les missiles d'attaque ou de défense, les porte-avions etc... Ils ont fait la preuve de leur grande qualité, mais si nous préférons dépenser à outrance pour le social c'est notre problème, pas celui des Américains.

La gestion de nos finances et le gaspillage d'argent public, c'est encore notre problème. Si nous préférons balancer l'argent par les fenêtres afin de ne pas décevoir nos syndicalistes, qui ne représentent qu'eux-mêmes, au détriment des forces vives de notre pays c'est un choix qu'il faut assumer.

Si nous voulons nous affranchir de la valeur travail et si, sur toute une vie active, notre souhait est de travailler 30% de moins que nos voisins allemands c'est notre décision, mais il faut admettre un niveau de vie 30 % inférieur et un État qui fonctionne moins bien.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 14 janvier 2023

Rapport Moral 2022 du Président

Le bulletin de liaison est paru 4 fois.

Nous avons organisé 3 déjeuners-débats

Le Président a donné une conférence pour les Journées du Patrimoine.

Nous avons organisé le 11^{ème} Weekend de la Liberté « Rendez-nous la liberté ».

Le Cercle a un tout nouveau site.

Les contacts avec ETHIC n'ont pas débouché sur une étroite collaboration mais simplement sur un échange instantané d'informations.

Selon le principe « si tu ne viens pas au libéralisme le libéralisme ira à toi », le président a commencé à rencontrer des personnes politiques locales qui ont assisté à des déjeuners débat. Nous formons des électeurs et des politiciens !

➤ **Adopté à l'unanimité**

Rapport 2022 du trésorier

Au cours de cet exercice, les recettes ont été de 24 000 € et les dépenses se sont élevées à 30 000 €, générant ainsi un déficit 6 000 €

Les recettes proviennent de 64 membres cotisants pour 2550 € et 17 donateurs pour 3100 €. À celles-ci s'ajoutent les recettes du WEL pour 14 000 €, le reste des recettes proviennent des repas.

Au plan des charges nous avons dépensé 30 000 €.

Cinq postes représentent 80 % des dépenses, soit 25 000 €. Il s'agit :

- A. Des frais d'hébergement pour 11 500 € dont 8 300 € pour le WEL
- B. Du coût de la communication pour 5 900 €
- C. Des frais de transport des conférenciers pour 3 000 €
- D. Du coût de développement du paiement par CB pour 3 000 €
- E. Des dépenses liées à l'édition papier de La Voix de Bastiat pour 1 800 € (qui est facturée 240 €)

Pour être apprécié à sa valeur réelle, ce déficit de 6 000€ doit être corrigé :

- A. De recettes se rapportant au présent exercice mais perçues soit sur l'exercice précédent soit sur le prochain exercice
- B. D'une dépense exceptionnelle, non répétable de 3 000€ (développement du règlement par CB)

Une fois apportés ces correctifs, le déficit se trouve ramené à 1 800€ pour 2022

➤ **Adopté à l'unanimité**

Perspectives 2023

1 - Adhésion et abonnement

Cotisations 2023 :

Le Président propose d'augmenter le montant des adhésions qui n'a pas bougé depuis plusieurs années :

- 1. Adhésion simple : + 5€.
- 2. Adhésion soutien : + 5€.
- 3. Adhésion bienfaiteur : + 10€.
- 4. Supplément couple : + 15€.

Par ailleurs « la Voix de Bastiat » version papier est très déficitaire et pèse sur l'équilibre des comptes. En réalité cela représente le déficit structurel des comptes du Cercle.

En conséquence, seuls les abonnés recevront désormais la version papier.

Le Cercle pourra associer l'adhésion et un abonnement tarif réduit de 20€.

La version numérique reste gratuite et il sera possible de s'abonner à la version papier, sans adhérer, pour un montant de 35€

Enfin le prix des repas sera mis à jour en fonction des augmentations qui nous seront imposées par l'hôtel.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2 - Déjeuner débat

Il est toujours possible de participer aux événements sans adhérer moyennant un prix supérieur.

Sourcéo nous a indiqué que la facturation des repas va augmenter.

L'AG autorise le Président et le CA à ajuster le prix du déjeuner débat en fonction des besoins et circonstances et à le majorer pour les non adhérents.

Comme par le passé, il y aura 2 tarifications pour les déjeuners débats. La plus élevée s'appliquera aux participants non adhérents (non à jour de leur cotisation).

➤ **Adopté à l'unanimité**

3 - Modalités de paiement cotisation, don, abonnement, événements.

Nous avons uniformisé et simplifié en ne gardant que 2 modes de règlement des cotisations et des participations aux événements :

- par chèque
- par carte bancaire (qui sera à privilégier)

A titre exceptionnel, les virements sont acceptés.

➤ **Adopté à l'unanimité**

4 - Actions 2023, Événements 2023

4.1 Bulletin de liaison

Le Bulletin continue. Sa parution est rythmée par les conférences. Il ne sera plus vraiment trimestriel mais restera à 4 numéros par an.

➤ **Adopté à l'unanimité**

4.2 Événements

Habituels:

- La fréquentation des déjeuners débats baisse cependant ils sont maintenus à 3 par an. Là aussi cela pourra être adapté aux circonstances. Chacun est libre de contacter un conférencier pour les déjeuners débats et de le proposer au Président.

- Le Week-end de la Liberté 2023 pourrait avoir lieu du vendredi 22 septembre midi au dimanche 24 septembre midi. Le thème pressenti serait « Liberté économique, liberté politique ».

- Le Cercle tâchera de donner une conférence pour les Journées du Patrimoine 2023.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Exceptionnels:

Il ne faut pas rester bloqués sur les conférences et les débats. Il faut être souples et réactifs. Les « Café liberté », « Thé liberté », « Apéro Liberté », « Déjeuners ou dîners liberté », « Rencontre avec... », « Tables rondes » peuvent être organisés en sus par la Commission événement.

➤ **Adopté à l'unanimité**

4-3 Missionnaire de la Liberté

Tout membre de l'association, à fortiori tout membre du CA, est libre, avec l'aval du président, de contacter toutes les personnes physiques ou morales qu'il souhaite, et de mener à terme le projet qu'il veut porter une fois obtenu l'aval du Président. Chacun doit se considérer comme un Missionnaire de la Liberté.

Prenant acte du fait que les partis politiques ne connaissent pas, et ne s'intéressent pas au libéralisme, il est décidé de faire du prosélytisme envers les partis politiques. Le Cercle ne fait pas de politique mais forme les citoyens et les politiciens au libéralisme. « Si tu ne viens pas au libéralisme le libéralisme viendra à toi ».

➤ **Adopté à l'unanimité**

4.4 Coopération

La coopération avec les CC, CCI, CM, universités, lycées, et autres associations etc. est ouverte.

Le Cercle peut aussi aider une structure à trouver des conférenciers. En 2022 nous avons aidé le Lycée Sainte Marie Grand Lebrun de Bordeaux à inviter M. Jean-Marc Daniel.

Relations avec l'entreprise. M. Goudron pense que notre association, qui défend la libre entreprise, peut intéresser les entrepreneurs. Il propose de s'en occuper.

➤ Adopté à l'unanimité

5 - Renouvellement CA :

Le Président n'a pas eu de nouvelle candidature. Il n'y a pas de candidature dans la salle.

Possibilités de bénévoles pour une action ponctuelle : Danièle Barria.

Le Président rappelle qu'il cherche un successeur. Il est prêt à travailler en binôme et à le former. Il faut préparer la relève et il n'a pas vocation à être président à vie. Faute de relève, le Cercle peut disparaître. Donc il faut anticiper.

Sont élus :

Président : Patrick de Casanove, Trésorier : Philippe de Berne Lagarde, Secrétaire Général : Gérard Dupuy

Membres : Diana Dupuy, Vincent Ginocchio, Alain Mathieu, Michel Boyer-Chammard (relations avec les établissements d'enseignement), Claude Goudron (chargé des adhésions et entreprises), Dominique Boutry et Dominique Boyer Chammard (Chargés relations médias), Denis Lefevre.

➤ Chaque personne est élue à l'unanimité.

Le président rappelle que :

Les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la spoliation légale peuvent de se faire connaître , tout au long de l'année, sur cercle.bastiat@gmail.com.

6 - Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses

L'assemblée Générale est levée à 11h15

Connaître Bastiat : « Responsabilité. »

Chapitre XX des *Harmonies économiques* (Extraits)

En France, l'État macronien nous a infligé, au prétexte des COVID, une coercition sociale féroce, allant jusqu'à l'enfermement des populations. Une Autorité centrale a confisqué nos vies et nos libertés par ce qu'elle se prétendaient détentrice de la Vérité. Sa propagande nous a assommés avec « la science » toute de certitude et d'infaillibilité.

Les liens sociaux ont été disloqués, l'économie s'est effondrée, une législation totalitaire a été mise en place et appliquée. En sommeil aujourd'hui elle est prête à resservir.

Le libre arbitre a été interdit, l'Humanité a été niée. Les Français n'ont pas fini d'en payer les conséquences.

La même suppression de la liberté de choix, la même propagande autour d'une dite certitude scientifique, est retrouvée dans la politique « écologique » et la « transition énergétique ».

La science c'est la recherche, le doute, l'expérience, la possibilité de se tromper, de progresser grâce aux erreurs, la libre discussion, l'échange d'idées et la confrontation ouverte avec ses pairs.

Le progrès et la prospérité viennent de la recherche, par intérêt personnel, du meilleur service à rendre à son prochain, d'où l'innovation et l'acceptation de l'éventualité de se fourvoyer. Le libre arbitre implique la responsabilité individuelle qui veut que chacun, assume les conséquences de ses actes, et tire bénéfice de ses bonnes décisions, comme de ses erreurs.

Dans ce contexte il n'est pas inutile de relire Bastiat. Voici des extraits de « Responsabilité » :

« Si donc le mal individuel n'infirmé pas l'harmonie physiologique; encore moins le mal collectif infirme-t-il l'harmonie sociale.

Mais comment concilier l'existence du mal avec l'infinie bonté de Dieu ? Ce n'est pas à moi d'expliquer ce que je ne comprends pas. Je ferai seulement observer que cette solution ne peut pas plus être imposée à l'économie politique qu'à l'anatomie. Ces sciences, toutes d'observation, étudient l'homme tel qu'il est, sans demander compte à Dieu de ses impénétrables secrets.

Ainsi, je le répète, dans ce livre harmonie ne répond pas à l'idée de perfection absolue, mais à celle de perfectionnement indéfini... Il a plu à Dieu d'attacher la douleur à notre nature, puisqu'il a voulu qu'en nous la faiblesse fût antérieure à la force, l'ignorance à la science, le besoin à la satisfaction, l'effort au résultat, l'acquisition à la possession, le dénûment à la richesse, l'erreur à la vérité, l'expérience à la prévoyance. (...)

Nous avons vu surgir des écoles qui ont profité de l'insolubilité (humainement parlant) de cette question pour embrouiller toutes les autres, comme s'il était donné à notre intelligence finie de comprendre et de concilier les infinis. (...) Ces écoles sont entraînées à exclure de leurs plans sociaux la liberté au même titre



que la souffrance, car la liberté implique la possibilité de l'erreur, et par conséquent la possibilité du mal. « Laissez-nous vous organiser, disent-elles aux hommes, ne vous en mêlez pas ; ne comparez, ne jugez, ne décidez rien par vous-mêmes et pour vous-mêmes ; nous avons en horreur le laissez faire, mais nous demandons que vous vous laissiez faire et que vous nous laissiez faire. (...) »

Contradiction, inconséquence, orgueil, on ne sait ce qui domine dans un tel langage.

Une secte, entre autres, fort peu philosophique, mais très-bruyante, promet à l'humanité un bonheur sans mélange. Qu'on lui livre le gouvernement de l'humanité, et par la vertu de quelques formules, elle se fait fort d'en bannir toute sensation pénible. (...)

Le Socialisme a deux éléments : le délire de l'inconséquence et le délire de l'orgueil!

Mais dès que le libre arbitre, qui est le point de départ de toutes nos études, rencontre une négation, ne serait-ce pas ici le lieu de le démontrer ? Je m'en garderai bien : Chacun le sent, cela suffit. (...) Je le sens à la joie de ma conscience quand j'ai fait un choix qui m'honore ; à ses remords, quand j'ai fait un choix qui m'avilit. En outre, je suis témoin que tous les hommes affirment le libre arbitre par leur conduite, encore que quelques-uns le nient dans leurs écrits. Tous comparent les motifs, délibèrent, se décident, se rétractent, cherchent à prévoir ; tous donnent des conseils, s'irritent contre l'injustice, admirent les actes de dévouement. Donc tous reconnaissent en eux-mêmes et dans autrui le libre arbitre, sans lequel il n'y a ni choix, ni conseils, ni prévoyance, ni moralité, ni vertu possibles. (...)

Nous voici donc placés au sein de la nature, au milieu de nos frères ; — pressés par des impulsions, des besoins, des appétits, des désirs —, pourvus de facultés diverses pour agir soit sur les choses, soit sur les hommes, — déterminés à l'action par notre libre arbitre —, doués d'une intelligence perfectible, partant imparfaite, et qui, si elle nous éclaire, peut aussi nous tromper sur les conséquences de nos actes.

Toute action humaine, — faisant jaillir une série de conséquences bonnes ou mauvaises, dont les unes retombent sur l'auteur même de l'acte, et dont les autres vont affecter sa famille, ses proches, ses concitoyens et quelquefois l'humanité tout entière —, met, pour ainsi dire, en vibration deux cordes dont les sons rendent des oracles : la Responsabilité et la Solidarité.

La responsabilité, c'est l'enchaînement naturel qui existe, relativement à l'être agissant, entre l'acte et ses conséquences ; c'est un système complet de Peines et de Récompenses fatales, qu'aucun homme n'a inventé, qui agit avec toute la régularité des grandes lois naturelles, et que nous pouvons par conséquent regarder comme d'institution divine. Elle a évidemment pour objet de restreindre le nombre des actions funestes, de multiplier celui des actions utiles.

Cet appareil à la fois correctif et progressif, à la fois rémunérateur et vengeur, est si simple, si près de nous, tellement identifié avec tout notre être, si perpétuellement en action, que non-seulement nous ne pouvons le nier, mais qu'il est, comme le mal, un de ces phénomènes sans lesquels toute vie est pour nous inintelligible.

La Genèse raconte que le premier homme ayant été chassé du paradis terrestre parce qu'il avait appris à distinguer le Bien et le Mal (...)

Voilà donc le bien et le mal — ou l'humanité. Voilà les actes et les habitudes produisant des conséquences bonnes ou mauvaises — ou l'humanité. Voilà le travail, la sueur, les épines, les tribulations et la mort — ou l'humanité.

L'humanité, dis-je : car choisir, se tromper, souffrir, se rectifier, en un mot tous les éléments qui composent l'idée de responsabilité, sont tellement inhérents à notre nature sensible, intelligente et libre, ils sont tellement cette nature même, que je défie l'imagination la plus féconde de concevoir pour l'homme un autre mode d'existence. (...)

Depuis la première enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, notre vie n'est qu'un long apprentissage. Nous apprenons à marcher à force de tomber ; nous apprenons par des expériences rudes et répétées à éviter le chaud, le froid, la faim, la soif, les excès. Ne nous plaignons pas de ce que les expériences sont rudes ; si elles ne l'étaient pas, elles ne nous apprendraient rien.

Il en est de même dans l'ordre moral. Ce sont les tristes conséquences de la cruauté, de l'injustice, de la peur, de la violence, de la fourberie, de la paresse, qui nous apprennent à être doux, justes, braves, modérés, vrais et laborieux. L'expérience est longue ; elle durera même toujours, mais elle est efficace.

L'homme étant fait ainsi, il est impossible de ne pas reconnaître dans la responsabilité le ressort auquel est confié spécialement le progrès social. C'est le creuset où s'élabore l'expérience. (...)

Le point de départ de l'homme c'est l'ignorance et l'inexpérience ; nous nous remontons la chaîne des temps, plus nous le rencontrons dépourvu de cette lumière propre à guider ses choix et qui ne s'acquiert que par un de ces moyens : la réflexion ou l'expérimentation.

Or il arrive que chaque acte humain renferme non une conséquence, mais une série de conséquences : Quelquefois la première est bonne et les autres mauvaises ; quelquefois la première est mauvaise et les autres bonnes. D'une détermination humaine il peut sortir des combinaisons de biens et de maux, en proportions variables. Qu'on nous permette d'appeler vicieux les actes qui produisent plus de maux que de biens, et vertueux ceux qui engendrent plus de biens que de maux.

Quand un de nos actes produit une première conséquence qui nous agrée, suivie de plusieurs autres conséquences qui nuisent, de telle sorte que la somme des maux l'emporte sur celle des biens, cet acte tend à se restreindre et à disparaître à mesure que nous acquérons plus de prévoyance.

Les hommes aperçoivent naturellement les conséquences immédiates avant les conséquences éloignées. D'où il suit que ce que nous avons appelé les actes vicieux sont plus multipliés dans les temps d'ignorance. Or la répétition des mêmes actes forme les habitudes. Les siècles d'ignorance sont donc le règne des mauvaises habitudes.

Par suite, c'est encore le règne des mauvaises lois, car les actes répétés, les habitudes générales constituent les mœurs sur lesquelles se modèlent les lois, et dont elles sont, pour ainsi parler, l'expression officielle.

Comment cesse cette ignorance ? Comment les hommes apprennent-ils à connaître les secondes, les troisièmes et jusqu'aux dernières conséquences de leurs actes et de leurs habitudes ?

Ils ont pour cela un premier moyen : c'est l'application de cette faculté de discerner et de raisonner qu'ils tiennent de la Providence.

Mais il est un moyen plus sûr, plus efficace, c'est l'expérience. — Quand l'acte est commis, les conséquences arrivent fatalement. La première est bonne, on le savait, c'est justement pour l'obtenir qu'on s'est livré à l'acte. Mais la seconde inflige une souffrance, la troisième une souffrance plus grande encore, et ainsi de suite.

Alors les yeux s'ouvrent, la lumière se fait. On ne renouvelle pas l'acte ; on sacrifie le bien de la première conséquence par crainte du mal plus grand que contiennent les autres. (...)

Si, au contraire, il s'agit d'un acte utile, mais dont on s'abstenait, — parce que la première conséquence, la seule connue, est pénible et que les conséquences ultérieures favorables étaient

ignorées, — on éprouve les effets de l'abstention. (...) C'est une leçon qui souvent réitérée ne peut manquer de développer la prévoyance. (...)

Mais pour que l'expérience soit une leçon, pour qu'elle remplisse sa mission dans le monde, pour qu'elle développe la prévoyance, pour qu'elle expose la série des effets, pour qu'elle provoque les bonnes habitudes et restreigne les mauvaises, en un mot pour, qu'elle soit l'instrument propre du progrès et du perfectionnement moral, il faut que la loi de Responsabilité agisse. Il faut que les mauvaises conséquences se fassent sentir, et, lâchons le grand mot, il faut que momentanément le mal sévise.

Sans doute, il vaudrait mieux que le mal n'existât pas ; — et cela serait peut-être si l'homme était fait sur un autre plan. — Mais l'homme étant donné avec ses besoins, ses désirs, sa sensibilité, son libre arbitre, sa faculté de choisir et de se tromper, sa faculté de mettre en action une cause qui renferme nécessairement des conséquences, qu'il n'est pas possible d'anéantir, tant que la cause existe ; la seule manière d'anéantir la cause, c'est d'éclairer le libre arbitre, de rectifier le choix, de supprimer l'acte ou l'habitude vicieuse ; et rien de cela ne se peut que par la loi de Responsabilité. »

Vie du Cercle : Agenda

Prochain déjeuner-débat :

Le samedi 13 mai 2023 :

« Une histoire naturelle de l'Homme : L'écologie serait-elle une diversion ? »

par Bertrand Alliot

Hôtel Sourcéo Saint-Paul-Lès-Dax
Apéritif d'accueil 11h30, déjeuner 12h, conférence de 13h30 à 15h

Présentation parue initialement dans <https://www.breizh-info.com/>

Bertrand Alliot vient de publier aux éditions de l'Artilleur un livre intitulé « Une histoire naturelle de l'Homme : L'écologie serait-elle une diversion ? »



Bertrand Alliot

Un livre absolument passionnant, qui cherche à donner des clés pour comprendre l'homme pas uniquement sur la base de sciences dites humaines, mais sous l'angle de l'observation naturaliste. Après une interview donnée à TV Libertés, ici, nous l'avons également interrogé pour vous permettre de découvrir son livre (avant de l'acheter) . Une histoire naturelle de l'Homme ; l'écologie serait-elle une diversion ? Bertrand Alliot – L'artilleur – 15€

Breizh-info.com : Pouvez vous vous présenter à nos lecteurs ?

Bertrand Alliot : Je suis un Auvergnat quadragénaire « monté » à la Capitale voilà plus de 10 ans ce qui fait de

moi un bougnat. Je travaille aujourd'hui à l'Université Gustave Eiffel en tant que Directeur de la Valorisation de la Recherche.

En dehors de ça, je suis depuis l'enfance un naturaliste amateur particulièrement intéressé par les oiseaux. C'est pourquoi j'ai milité longtemps au sein des associations de protection de la nature et notamment à la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour laquelle je suis d'ailleurs membre du Conseil d'Administration.

Cette passion m'a très tôt incité à essayer de comprendre le rapport que les hommes entretenaient avec leur environnement. Longtemps, j'ai réfléchi à cette question. C'est pourquoi j'ai préparé et soutenu (en 2008) une thèse en science politique dirigée par Chantal Delsol et qui portait sur l'écologie. Parallèlement, j'ai publié des articles ou des tribunes dans des journaux ou des magazines parce que j'ai toujours aimé partager mes réflexions.

Ayant atteint un stade maturité intellectuelle sur le sujet, j'ai donc écrit ce livre « une histoire naturelle de l'homme » que je suis content de publier aujourd'hui. J'essaie de répondre à la question « qu'est-ce que l'homme ? » à la lumière du récit de l'écologie. L'existence même de l'écologie montre que l'espèce humaine s'interroge sur son propre destin dans l'histoire naturelle. L'étudier est donc « anthropologiquement » intéressant.

Breizh-info.com : Qu'est-ce que l'observation naturaliste ?

Bertrand Alliot : Le naturaliste est celui qui essaye de mettre un peu d'ordre dans l'arbre de la vie en inventant des catégories comme la famille, le genre ou l'espèce pour classer les organismes vivants. Il prend plaisir à découvrir, décrire, répertorier les différentes sortes d'animaux et de végétaux qui existent sur la terre. Ensuite, le naturaliste s'éloigne un peu de sa passion pour l'identification et la classification pour s'intéresser à la biologie, aux comportements, à la répartition dans l'espace et dans le temps des espèces qu'il a appris à reconnaître.

Breizh-info.com : Pourquoi avez vous décidé d'étudier l'homme sous cet angle ? Qu'avez vous trouvé ?

Bertrand Alliot : J'ai décidé d'étudier l'homme à la manière d'un naturaliste pour essentiellement deux raisons. La première est qu'il s'agit d'une « astuce narrative ». J'ai trouvé qu'il était judicieux de raccrocher mon récit sur l'homme à ma passion de toujours pour les espèces animales. Finalement, l'homme est un animal, alors pourquoi ne pas l'étudier comme on étudie n'importe quel autre être vivant ? En plus, on peut faire de nombreuses comparaisons entre l'homme et les autres espèces. C'est pourquoi tout au long de mon « histoire naturelle », je parle aussi des cigognes, des grues, des ours, des fouines, des alouettes, des Bernard-l'Hermite, etc. On y trouve, au côté de l'homme, un véritable bestiaire !

La deuxième raison est liée au fait qu'il me semble que les sciences humaines qui ont quand même l'ambition de mieux comprendre « l'homme » se sont peu à peu complexifiées inutilement. Il m'a semblé que nous devions revenir à une forme de simplicité et que l'observation naturaliste était adéquate. Comme je le dis, il faut « redevenir des artisans de la science » à moins de ne plus raconter que des choses obscures et alambiquées qui ne sont plus comprises par personne.

Breizh-info.com : L'écologie, dont se revendiquent beaucoup de personnalités et de partis aujourd'hui, est-elle fourvoyée, et en passe de devenir une religion ?

Bertrand Alliot : Le mot religion est un peu fort, mais nous sommes sur une bonne piste. Les écologistes, c'est une certitude, sont en train de devenir mystiques. Ils ne peuvent s'empêcher de penser que nous sommes entrés dans une période de « crise » à cause de la remise en cause « d'équilibres naturels ». Or, contrairement à ce qu'on croit, il n'y a pas dans la nature « d'équilibres ». La « nature » est en perpétuelle recomposition et l'action des hommes ne brise pas un équilibre, mais entraîne une recomposition.

Par ailleurs, on a jamais autant parlé de crise écologique alors que l'humanité ne s'est jamais aussi bien portée : la population a augmenté de manière spectaculaire et les hommes ont gagné sur tous les continents en confort et en espérance de vie. Pourquoi, dès lors, parler de crise ? En fait, il faut comprendre ce que le discours sur la crise permet de faire émerger : un récit, un récit qui ne sert à rien d'autre qu'à perpétuer un mythe, celui d'une espèce qui serait « extraordinaire ».

Les hommes ont des difficultés à supporter leur statut d'être vivant et ils ont donc toujours besoin de s'inventer des histoires qui le dissimulent. Je pense que le « récit de l'écologie » est une manifestation de ce besoin non pas dans sa manière de mettre en valeur certains problèmes environnementaux bien réels, mais plutôt dans sa manière de mettre en scène une catastrophe à laquelle doit répondre un homme qui se transforme en « héros ». C'est cette part de l'écologie qui est irrationnelle et qui laisse entrevoir un côté religieux ou mystique.

Breizh-info.com : Les villes, et notamment les métropoles, que vous définissez comme le symbole même de la recherche de l'illimité, sont-elles anti naturelle, et anti écologique par nature ?

Bertrand Alliot : Les villes ne sont pas anti-naturelles. Je dirais que c'est tout le contraire car elles se sont formées progressivement pour répondre à un aspiration « vitale » des êtres humains. Ceux-ci, comme la plupart des êtres vivants, sont à la recherche du confort. Le mythe de l'âge d'or ou du paradis perdu (très répandu) trahit le désir de se débarrasser du travail car il renvoie à un temps ou à un lieu mythique où l'homme vivait heureux car il n'avait besoin de faire aucun effort physique pour vivre.

Ainsi, en façonnant les cités, les hommes ont créé un lieu où il est facile de survivre. Il peut y trouver sans faire d'effort, tout ce dont il n'a jamais rêvé. C'est pourquoi, à l'échelle planétaire, on constate un immense mouvement de population depuis au moins la moitié du XIX^{ème} siècle des zones rurales vers les zones urbaines. Les innombrables paysans viennent dans la ville parce qu'ils en ont assez d'être contraints par des nécessités vitales. Comme j'essaie de l'expliquer dans le livre, cette recherche de confort et cette détestation du travail qui est son corollaire est le véritable moteur de l'histoire.

Ensuite, bien sûr, la construction de la ville a un effet pervers : il nécessite une utilisation d'énergie considérable ainsi que des transferts et transformations de matières. Pour construire la ville qui est ce lieu dans lequel notre vie est facile, il faut « puiser » dans l'environnement et le transformer. D'où la nécessité de développer des politiques d'environnement qui viennent corriger les effets pervers.

Breizh-info.com : Comment voyez vous l'avenir de l'homme sur cette planète ? Sa démographie peut-il le perdre et perdre notre monde ?

Bertrand Alliot : Il y a deux possibilités qui sont décrites dans les oeuvres de science fiction. Soit, il y a une crise de civilisation et l'être humain en manque de ressource et de moyen subira une détérioration de ses conditions de vie. Soit il va poursuivre sur sa lancée, inventer de nouvelles techniques et poursuivre l'amélioration de la sphère artificielle pour que celle-ci soit encore plus perfectionnée. Franchement, comme je le dis dans l'épilogue, entre les deux « fins », je ne peux pas choisir. Les deux sont possibles.

Quant à la population, c'est difficile à dire. Il faut noter d'abord que si la population augmente cela signifie que l'espèce trouve des ressources pour se développer. Quand, dans la nature, une population animale augmente, il ne viendrait pas à l'idée à un écologiste de dire qu'elle va mal. Tout au contraire, il dirait qu'elle se porte bien. On ne peut s'empêcher de considérer l'espèce humaine comme une espèce à part ce qui signifie qu'on ne supporte pas l'histoire naturelle lorsqu'elle s'applique à l'homme. La population des hommes cessera de croître un jour. Elle sera soumise probablement à des mécanismes de régulation. Est-ce que cela se fera dans les larmes et le sang ? Je n'en ai pas la moindre idée ! Acceptons le fait que nous soyons incapables de contrôler notre destinée. Autrement dit, acceptons le fait que nous soyons non des habitants de l'histoire, mais des habitants d'une histoire naturelle qui nous dépasse.

Propos recueillis par YV : [cc] Breizh-info.com, 2020,

Voir aussi bertrandalliot.com/blog